

Roanne, le 1^{er} novembre 2020,

La Provisseure

Aux

Elèves et familles de la cité scolaire

Mesdames et messieurs,

La reprise des cours le lundi 2 novembre, à 8h00, sera marquée par deux sujets importants.

1. Protocole sanitaire durci pour accueillir les élèves et les personnels dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte.

Pour accéder au nouveau protocole: [education.gouv.fr/info-coronavirus](https://www.education.gouv.fr/info-coronavirus)

Nous avons bien conscience de la nécessité pour les élèves de maintenir le lien avec l'Ecole et de reprendre leur scolarité en présentiel.

Mais, l'accueil de tous les élèves exige des contraintes et des efforts de la part de chacun.

Si, la circulation du virus a pu être maîtrisée au cours des mois de septembre et octobre au sein de la cité scolaire, nous savons que la situation du pays et notamment celle de notre territoire appelle à une grande vigilance.

Les consignes déjà en vigueur depuis la rentrée continueront à être appliquées mais de manière renforcée :

- Respect des gestes barrière
- Port obligatoire du masque pour les adultes et les élèves, dans les espaces clos et extérieurs.
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux
- Limitation du brassage

Les règles suivantes doivent rigoureusement respectées :

- Dans les couloirs : sens unique de circulation, pas de stationnement d'élèves.
- Pour les collégiens : la montée en cours se fera classe par classe
- En fonction des possibilités, réaménagement du planning des salles pour limiter les circulations d'élèves
- **consulter régulièrement Pronote**
- Lavage des mains renforcé : gel hydroalcoolique et savon sont à disposition.
- Ventilation systématique des salles : ouverture des fenêtres après chaque cours et durant toute la durée des récréations.
- Le CDI, l'infirmerie et les secrétariats ont un protocole d'accueil renforcé, affiché à leur entrée.

- La restauration scolaire fonctionne : l'organisation sera communiquée aux élèves
- l'internat est ouvert avec l'obligation d'un strict respect des règles sanitaires

Il faut également noter :

- un report de certains stages est annoncé pour les 3 établissements,
- la suspension des interventions extérieures, des sorties scolaires et de certains dispositifs,
- la limitation et/ou aménagement des réunions (*les 3 C.A de la semaine de rentrée sont maintenus en présentiel – avec distanciation - mais avancés à 17h00*)

Nous aurons jusqu'au 09 novembre pour finaliser notre organisation.
Une évaluation de la situation pour la cité scolaire sera faite en fin de chaque semaine.

DEPLACEMENTS durant la période de confinement.

Sont autorisés :

- les déplacements depuis le domicile pour accompagner ou aller chercher les enfants à l'école, ou à l'occasion de leurs activités périscolaires ;
- les déplacements des collégiens ou lycéens pour se rendre dans leur établissement.

2 types d'attestation nominative à présenter par les parents accompagnant ou allant chercher leur enfant :
– Une attestation temporaire papier ou numérique qui peut être rapidement établie par le responsable de l'élève, dans laquelle le motif « Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires » a été coché avec date et heure du déplacement.

Ou

– Une attestation permanente établie par le parent, portant le nom, l'adresse et le cachet de l'école ou de l'établissement scolaire.

Attestations téléchargeables sur le site :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement>

Pour le mineur qui se rend, seul, dans son établissement scolaire, la seule production du carnet de correspondance suffit.

2. Hommage à M. Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné le vendredi 16 octobre.

Ce temps de recueillement se tiendra dans les salles de classe, à 11h (en début de cours).

Il se traduira par la lecture de **la lettre aux Instituteurs et Institutrices de Jean Jaurès**, suivie d'une minute de silence.

A travers cet hommage, c'est l'affirmation de l'unité de la communauté éducative tout entière autour de la défense des valeurs de la République, de la liberté d'expression et du principe de laïcité.

Les élèves n'ayant pas cours à cette heure-là devront se rendre en salle d'études.

Aucun élève ne devra rester seul.

L'équipe de direction et l'ensemble des professeurs se joignent à moi pour vous remercier de votre coopération et vous assurer de notre écoute comme de notre soutien en cette période si difficile pour tous.

Sincèrement,

B.DULOISY, proviseure